

Assemblée communale ordinaire
du 27.06.2025 à 20h15 à la maison des œuvres

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°22 du vendredi 13.06.2025 et à domicile par tout-ménage.

Le Président ouvre l'assemblée à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée avec un petit changement au point 3. Le Conseil communal ne demandera pas à l'Assemblée de voter le crédit ce soir, mais il s'agit simplement d'une information.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024 et les dépassements budgétaires.*
3. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 60'000.00 pour le projet de stabilisation d'une partie de la berge du Doubs et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Information concernant les bâtiments communaux et donner compétence au Conseil communal de prendre les décisions qui s'imposent pour la vente ou la location desdits bâtiments.
5. Divers et imprévus

M. le président informe qu'il y a eu des changements concernant le projet de stabilisation de la berge, nous ne pourrions pas voter le crédit comme prévu, ce point sera modifié comme suit :

3. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 20'000.00 pour financer l'étude pour le projet de stabilisation d'une partie de la berge du Doubs.

26 ayants-droits sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Mariette Olboni et Yves Maître

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée du 6 décembre 2024 ne soulève pas de modifications, il est approuvé à la majorité. M. le Président informe qu'il y aura une nouveauté dès ce soir par rapport aux noms de intervenants, ils ne seront plus publiés sur le site Internet, mais simplement mentionnés avec la dénomination M. x ou Mme y.

2. Approuver les comptes 2024 et les dépassements budgétaires : M. le Président donne la parole à Romain Jemmely, caissier, qui résume les comptes 2024. Il s'agit déjà du 5^e exercice clôturé selon le modèle MCH2.

Les comptes présentent un excédent de produits de CHF 5'500.12 pour le compte général et un excédent de produits de CHF 40'684.75 pour les financements spéciaux, soit un bénéfice de **CHF 46'184.87** pour le compte global. Le budget prévoyait un déficit de CHF 13'351.00. Il y a un dépassement budgétaire à ratifier :

- Aide sociale individuelle (Dépense neutre)	CHF 38'023.15
--	---------------

Monsieur Olivier Godat de la fiduciaire GNG atteste que les comptes sont conformes à la législation de la République et Canton du Jura sur les communes ainsi qu'au règlement

d'organisation. Le Conseil communal recommande par conséquent à l'Assemblée communale de les accepter.

M. le Président donne la parole aux citoyens :

- Mariette Oliboni aimerait savoir pour quelle raison il n'y a pas de rentrées financières pour la groise dans les comptes, car selon elle, il y a passablement de remorques remplies de groise qui passent. M. le Maire explique que pour 10m³ de groise par année sont offertes aux citoyens qui en ont besoin. Vincent Steullet remarque la même chose !

Il n'y a plus de questions, M. le Président du jour passe au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité, avec remerciement au caissier pour la présentation.

3. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 20'000.00 pour financer l'étude pour le projet de stabilisation d'une partie de la berge du Doubs : M. le Président donne la parole à M. Sylvain Choffat, Conseiller communal qui donne un bref historique de cette affaire. En effet, l'Office de l'Environnement nous avait convoqué par rapport à ce problème d'érosion en profondeur devant le chalet sur la parcelle N° qui risque également de mettre en péril le petit pont. Il faut mentionner que la commune est responsable de la stabilisation de la berge (rives du Doubs) et doit par conséquent prendre de mesures. Le Conseil communal a donc mandaté un bureau d'ingénieurs pour nous établir un projet modeste, à moindre coûts. Malheureusement, selon eux, une mesure à moins de CHF 200'000.00 n'est pas réalisable si elle doit durer dans le temps. La subvention cantonale s'élèvera à 45%. Le Conseil communal, suite à une discussion avec le responsable des Franches-Montagnes chez Patenschaft, soumettra le dossier en espérant trouver une fondation qui puisse nous aider financièrement. L'OENV avait imposé il y a quelques années de faire un bras mort à cet endroit dans le Doubs, ce qui a fragilisé le bord du Doubs. Nous savons que cette mesure avait été prise contre l'avis du Conseil communal de l'époque et nous allons donc essayer de nous battre, étant donné que nous n'avions pas notre avis à donner à l'époque.

Les questions sont ouvertes :

- Denis Houlmann nous averti qu'il faut être très prudent avec le financement de projets pareils car cela pourrait ouvrir les portes avec d'autres chalet en bord du Doubs.
- Vincent Steullet confirme que l'Office de l'Environnement s'était approché de la commune à l'époque et le Conseil communal les avait clairement avertis qu'il ne fallait pas prendre cette mesure.
- Jean-Marie Houlmann informe que M. Gertsch était contre l'abattage du Saule qui
- Bernadette Choffat se fait la réflexion par rapport au rangement du bord du Doubs à cause de la route. Selon J. Tosoni, cela n'est pas dans les priorités du Canton.
- Dominique Queloz fait savoir que le chalet que son père possède vers le Champois est aussi touché par une érosion, donc il pourrait aussi demander de l'aide.
- Denis Houlmann propose de canaliser le ruisseau qui
- Marc Braillard pense que les mesures proposées par le bureau d'ingénieurs pourraient juste déplacer le problème, notamment de l'autre côté du Doubs.
- Bernard Choffat souligne qu'ils ont seuls contre les ingénieurs à ce moment-là, quand ils ont pris ces mesures
- Paul Hutmacher aimerait savoir si le Conseil communal a déjà saisi un avocat. M. le Maire informe que nous n'avons aucune chance de nous battre contre une loi fédérale. Nous avons d'ailleurs demandé de l'aide à ECA°Jura qui n'entre pas en matière.
- Vincent Steullet demande à connaître les références de ces articles de loi. M. le Maire confirme que nous allons sortir cela et mettre à l'affichage.
- Nathalie Rimet aimerait savoir si nous avons une certitude que cela ne sera pas plus que CHF 200'000.00. Il lui est répondu que cela sortira de l'étude.

Il n'y a plus de questions, ce financement est approuvé par 14 personnes contre 6 et 4 abstentions.

4. Information concernant les bâtiments communaux et donner compétence au Conseil communal de prendre les décisions qui s'imposent pour la vente ou la location desdits bâtiments : La parole est donnée au Maire M. J. Tosoni qui explique qu'il y a beaucoup de bruits et nous nous sommes même ramassé un blâme de la part du Délégué aux Affaires communale suite à l'intervention de M. Jean-Bernard Collaud lors de la dernière Assemblée communale. Il s'avère qu'effectivement ce bâtiment des Chancelles 40B ne figurait plus en vent sur leur site de notre agence immobilière et nous leur avons demandé de le publier à nouveau. Cela n'a pas pris du temps que les propriétaires du Cerf nous ont contactés pour l'acheter, car ils y ont un projet d'école privée d'anthroposophe. Le Conseil communal confirme que le prix de vente est de CHF 800'000.00, nous serions d'accord de le céder à CHF 750'000.00 avec l'option de garder le bureau communal durant 5 ans gratuitement dans le local actuel.

Le bâtiment du Magasin Au Village 28A et la Maison des Œuvres ne sont pas à vendre !

Questions :

- Ruth Braun aimerait savoir ce qui se passera avec les locataires, le Maire informe qu'ils seront donnée avec la vente.
- Bernadette Choffat ne s'inquiète pas encore trop, car il n'y a pas de certitude que le projet des Häfliger aboutisse.
- Une grande partie des personnes présentes trouvent que cela est une bonne chose de vendre ce bâtiment.
- Bernard Choffat souligne

5. Divers et imprévus : M. le Président donne la parole à Jacques Tosoni, Maire :

- Monsieur J. Tosoni donne la parole aux Conseillers :
- N. Oliboni informe que la réfection des chemins ruraux aboutit gentiment et il reste encore un peu de crédit pour notamment réfectionner la partie au village vers les garages. Le canton nous a mis un ultimatum pour les déchets verts, nous ne pourrons plus déposer ces déchets à cet endroit, car il
- S. Babey fait une petite publicité pour le spectacle ? qui aura lieu dimanche prochain devant la maison des œuvres. Elle recommande vivement à la population d'y participer. La sortie des aînées aura lieu le 11 septembre 2025, le voyage les amènera à la visite de la verrerie de Hergiswil. Elle informe également que le Comité de pilotage des déchets des Franches-Montagnes a mis en place un projet de récupération de tissus, afin de confectionner des sacs de commissions réutilisables dans les commerces locaux. Ils cherchent de couturières et couturiers bénévoles.
- R. Thiévent met un avertissement concernant les incivilités aux moloks. Il met en garde qu'il ne faut pas bourrer la benne si elle est pleine, mais prendre celle d'à côté. Pour le dépôt de matériel électrique et électronique, la clé a été enlevé.
- S. Choffat informe que nous arrivons gentiment au bout de l'établissement du PAL, il sera publié dans le Journal officiel dès le jeudi 3 juillet 2025. Il informe également qu'un défibrillateur a été posée et des cours seront proposés pour les citoyens. Le SIS a vendu le vieux camion de pompiers (ambulance) de Soubey et a décidé de ne pas le remplacer.
- Paul Hutmacher informe qu'il y a encore du matériel de pompiers à divers endroits au village, notamment Froidevaux et Champois. Le Président des Assemblées, pompier actif, informe qu'une remorque équipée sera déposée au hangar de pompe.
- M. le Maire informe que la mise en zone 30 km/h du village a été publié dans le Journal officiel. En ce qui concerne le projet de construction de mise aux normes de la pisciculture Choulat, le Conseil communal a donné l'autorisation à Choulat de prendre du remblai à la carrière et de la groise. Effectivement, il était difficile d'évaluer les quantités, mais nous les avons estimés à environ 1'000 – 1'200 m². Nous allons facturer CHF 5'000.00 à l'entreprise Choulat pour la goise prise t

- Paul Hutmacher n'est pas content que nous donnons de la groise, car il faudrait la garder pour les besoins de la commune. J. Tosoni assure qu'il en restera toujours pour les petits besoins communaux.
- Jean-Marie Hulmann aimerait savoir si le Conseil communal a prévu de faire un don pour la commune de Blatten VS, le Maire informe que la commune a décidé de donner CHF 2'000.00 à travers Patenschaft Berggemeinden.
- Mariette Oliboni aimerait savoir pour quelle raison il y a des câbles
- Bernadette Choffat propose de réfléchir à poser des horodateurs en bas du village par rapport à tous les touristes qui peuvent s'y parquer gratuitement. M. Demierre craint qu'avec les horodateurs, il y a des risques que les gens se parquent dans les champs. De plus, il parle du problème des camping-cars qui passent la nuit gratuitement sur les places de parc du village.
- Yves Maître souhaite que le Conseil communal fasse un remaniement parcellaire dans la commune qui n'en a jamais fait.

M. le Président informe qu'au terme de l'Assemblée, les autorités communales offrent l'apéritif à toutes les personnes présentes, il clôt l'Assemblée communale à 21h45 .

Le Président :

La Secrétaire :

Christophe Ioset

Samira Frésard